

*L'Adresse—M. Allmand*

ner cet aspect de la question, s'il insiste pour sabrer dans les dépenses, afin de réduire le déficit.

Dans le discours du Trône, on parle également de modifications à la Loi sur l'assurance-chômage. Cependant, le gouvernement ne précise pas exactement ce qu'il a à l'esprit. On peut supposer, cependant, qu'il veut procéder à des coupes sombres également dans ce domaine. Nous allons examiner de très près les propositions du gouvernement. Je sais que d'aucuns au Canada affirmeront que c'est une bonne chose, que les prestations d'assurance-chômage sont trop élevées et qu'elles encouragent la paresse, et ils reprendront tous les slogans que l'on entend de temps à autre. Il s'agit d'un point de vue extrêmement étroit. Le programme d'assurance-chômage a été mis en oeuvre par un gouvernement libéral dans les années 1940, à la suite de la crise des années 1930, alors qu'il n'y avait pas d'assurance-chômage et que les gens devaient compter sur la soupe populaire. Les sans-travail étaient tout à fait incapables de se nourrir ou de se loger, d'obtenir les choses essentielles à la vie. Les libéraux ont donc mis en oeuvre le programme d'assurance-chômage, afin de remédier à cette situation. On doit maintenir ce programme et le tenir à jour, afin de pouvoir continuer à résoudre ce problème.

Il y a bien entendu des abus. Cependant, ils sont relativement peu nombreux surtout par rapport aux abus dont est victime le régime fiscal. Il faut mettre un terme aux abus. Nous souscrivons à toute mesure en ce sens, mais nous voulons également nous assurer qu'on ne procède pas à des coupes sombres dans tout le régime.

Madame la Présidente, je vois que vous me faites savoir que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. Au début de la dernière législature, le gouvernement a déclaré qu'il s'agissait d'une priorité pour lui. Il a chargé la Commission Forget d'étudier la question. Cette commission a siégé pendant plus d'un an et elle a présenté un rapport renfermant près de 50 recommandations. Le gouvernement n'en a accepté aucune. Il a renvoyé ce rapport au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration à majorité conservatrice. Nous avons examiné la question pendant plus d'un an et présenté 70 recommandations environ. Là encore, le gouvernement n'en a appliqué aucune. Il a été incapable d'adopter une position définitive. Il s'est tout simplement dérobé à ses responsabilités à cet égard. Et nous voilà maintenant sur le point de tout recommencer.

Je voudrais dire au gouvernement que nous serons disposés à souscrire à toute mesure tendant à améliorer la Loi sur l'assurance-chômage, afin de faire disparaître les inéquités et de rendre le régime plus efficace, mais qu'il n'est pas question pour nous de souscrire à des coupes sombres ayant pour effet d'empêcher les gens de

se nourrir ou de se loger, du simple fait qu'ils ont perdu leur travail.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Y a-t-il des questions ou des observations?

• (1250)

**M. Charest:** Question ou observation, madame la Présidente. J'ai écouté attentivement les propos du député au sujet de la clause dérogatoire et je sais que cette question l'intéresse. Je me demandais s'il aimerait commenter le fait qu'un député bien connu du parti libéral, du caucus libéral fédéral, le député de Laurier—Sainte-Marie (M. Malépart), a exposé un point de vue très fort et non équivoque sur la clause dérogatoire. Pourrait-il expliquer à la Chambre, madame la Présidente, ce qu'il pense de la position adoptée par le député de Laurier—Sainte-Marie?

**M. Allmand:** Madame la Présidente, j'ai dit que l'on peut, que l'on pourrait tolérer que des membres du parti conservateur et des députés de l'arrière-plan adoptent une position différente de celle du premier ministre et du gouvernement. On l'a toujours admis. Il y a eu des exemples dans les deux partis. Mais dans notre système parlementaire, il n'est pas acceptable qu'un ministre, qu'un membre du Conseil privé qui siège au Cabinet avec le premier ministre, adopte un point de vue autre que celui du premier ministre sur une question aussi cruciale. Donc, nous pouvons tolérer que certains de vos simples députés puissent ne pas être d'accord avec le premier ministre, et le fait que certains membres de notre caucus rejettent la position du chef peut aussi être toléré. Nous ne formons pas le gouvernement et nous ne dirigeons pas le pays par un système de Cabinet.

Ce qui est inacceptable, c'est qu'un gouvernement, soit le Cabinet qui dirige notre pays, fasse entendre deux opinions sur une question capitale. Dans notre régime parlementaire, soit que le premier ministre congédie le ministre récalcitrant, soit que le ministre, s'il a tant soit peu d'honneur, démissionne de son poste au Cabinet faute de pouvoir accepter la politique du premier ministre.

Pourtant, ici, ce n'est pas le cas. Le gouvernement communique deux messages différents à la population, selon les groupes auxquels il s'adresse.

**M. Riis:** Merci, madame la Présidente. J'ai écouté avec intérêt l'exposé du député. Comme d'habitude, son intervention m'a semblé le fruit d'une longue réflexion et d'une connaissance approfondie des régions de notre pays. Je sais que le député a beaucoup voyagé et qu'il connaît très bien le Canada. Je me demande s'il pourrait nous décrire ce que, à son avis, le gouvernement a fait pour bien comprendre les besoins des régions du Canada et pour les satisfaire.